

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 24 janvier 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

18 janvier 2023

Date d'affichage:

18 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO

Représentés : Nathalie SARRAU par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Muriel WOLKOWICKI

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique DEBAUX

Objet: BUDGET PRINCIPAL 2023 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (ANNULE ET REMPLACE DE 2022_51) - DE 2023_01

VU la délibération DE_2022_51 du 20 décembre 2022,

Le budget (section d'investissement) étant voté à l'opération et non au chapitre, le conseil municipal doit calculer les 25% par opération et les répartir comme souhaité de la même manière.

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au conseil municipal, avant l'approbation du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Opération	Crédits votés au BP 2022 (crédits ouverts)	RAR 2021 inscrits au BP 2022 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2022	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts à l'assemblée délibérante (25%)
D204	27 228.00 €	- 27 068.00 €	0.00 €	160.00 €	40.00 €
D21	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	500.00 €
Opération 76 ENSEMBLE SOCIO-CULTUREL	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €	2 300.00 €	575.00 €
Opération 80 BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE	7 122.00 €	0.00 €	0.00 €	7 122.00 €	1 780.50 €
Opération 81 TRAVAUX ÉGLISE	7 000.00 €	0.00 €	- 3 500.00 €	3 500.00 €	875.00 €
Opération 85 TERRAINS DE SPORTS	85 000.00 €	0.00 €	- 5 000.00 €	80 000.00 €	20 000.00 €
Opération 88 MATÉRIEL	27 940.00 €	- 2 580.00 €	50.00 €	25 410.00 €	6 352.50 €
Opération 92 BÂTIMENT LA POSTE	700.00 €	0.00 €	- 400.00 €	300.00 €	75.00 €
Opération 107 LOGEMENTS COMMUNAUX	2 600.00 €	0.00 €	9 850.00 €	12 450.00 €	3 112.50 €
Opération 111 DÉNOMINATION	300.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €	75.00 €

DES RUES					
Opération 115 AMÉNAGEMENT ROUTE DES BEAUJOLAIS	92 240.00 €	- 6 240.00 €	0.00 €	86 000.00 €	21 500.00 €
TOTAL					54 885.50 €

Montant total maximum des dépenses autorisées : **54 885.50 €**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget principal 2023, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 54 885.00 € répartis comme suit :

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Montant
Opération 76 ENSEMBLE SOCIO-CULTUREL	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	575.00 €
Opération 80 BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE	21831	Matériel informatique scolaire	1 000.00 €
Opération 81 TRAVAUX ÉGLISE	2031	Frais d'études	875.00 €
Opération 85 TERRAINS DE SPORTS	2031	Frais d'études	11 000.00 €
Opération 88 MATÉRIEL	215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 000.00 €
Opération 107 LOGEMENTS COMMUNAUX	21321	Bâtiments privés - immeubles de rapports	3 000.00 €
TOTAL			17 450.00 €

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 / 01 / 2023
et publié ou notifié
le 25 / 01 / 2023



Le Maire,

Jarmes
Brigitte DARMEDRU.

RF Préfecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/01/2023 071-217100841-20230124-DE 2023_01-DE